



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Le Président directeur général

**Décision n°2020/63 /PDG**  
Portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement

Vu les articles L 313-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,

Vu l'article R 313-25 du Code rural et de la pêche maritime,

Vu le décret du 30 octobre 2018 portant renouvellement du Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

**Décide**

**Article 1er** : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de **Direction de l'Organisation et de la Performance**, délégation permanente de signature est donnée à :

| Déléataires de signature | Fonctions exercées                                    | Capacités   |
|--------------------------|---|---|
| François RABOISSON       | Directeur de l'organisation et de la performance      | - Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale<br>- Certifier les services faits, les factures et les indus<br>- Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement<br>- Certifier toute pièce de dépense et de recette |
| Pierre CORRADINI         | Chef du service pilotage et performance des processus | <i>En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur,</i>  |
| Marie-Hélène LELASSEUX   | Cheffe du service conseil                             | - Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale<br>- Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement  |
| Olivier JAYLET           | Directeur de programme                                | - Certifier toute pièce de dépense et de recette  |

**Article 2** : concernant les documents sans incidence financière relevant de **Direction l'Organisation et de la Performance**, délégation permanente de signature est donnée à :

| Déléataires de signature | Fonctions exercées                                    | Capacités  |
|--------------------------|---|--|
| François RABOISSON       | Directeur de l'organisation et de la performance      | - Signer tout document relevant de la direction, hors courrier parlementaire<br>- Signer les congés annuels et les autorisations d'absence<br>- Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes, du personnel de la direction, en qualité de notateur primaire et secondaire<br>- Signer les notes de service relevant de la Direction |
| Pierre CORRADINI         | Chef du service pilotage et performance des processus | - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence<br>- Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes, du personnel de la direction, en qualité de notateur primaire   |
| Marie-Hélène LELASSEUX   | Cheffe du service conseil                             | - Signer les notes de service relevant de la direction   |
| Olivier JAYLET           | Directeur de programme                                | <i>En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur :</i><br>- Signer tout document relevant de la Direction, hors courrier parlementaire  |

**Article 3** : La présente décision remplace toute décision antérieure.

Elle prend effet à compter de sa date de publication au Bulletin Officiel du ministère en charge de l'agriculture

Fait à Limoges,

Le **21 SEP. 2020**

Le Président Directeur général



Stéphane LE MOING

Ampliation :

M. l'Agent comptable

Copies :

M. François RABOISSON

M. Pierre CORRADINI

Mme Marie-Hélène LELASSEUX

M. Olivier JAYLET